

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des actionnaires que le Conseil d'Administration de PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF réuni en date du 22 mars 2013 a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur la gestion 2012 une résolution portant sur la distribution d'un dividende de deux dinars par action.